

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du
21 septembre 2023****Nombre de Conseillers**

En exercice : **27**
Présent(s) : **25**
Votants : **26**

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le **21 septembre 2023**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 septembre 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaele, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M DELAFOSSE Loïc donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire.

Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M. GILLE Martial.

N°58-2023 – Convention de partenariat auprès de l'agence d'urbanisme – Projet de territoire et étude de faisabilité secteur du Sentier

Annexe n°4 – Convention de partenariat auprès de l'agence d'urbanisme

Rapporteur : M. Martial GILLE

Vu la convention de veille et de stratégie foncière avec l'EPORA et la CCVG approuvée par délibération n°56-2022 du 20 octobre 2022,

Pour aboutir aux phases opérationnelles des projets urbains dit du Sentier (construction d'une école maternelle et requalification des espaces publics) ou de l'Anneau Historique, la Commune a, au préalable, réalisé différentes études (étude urbaine, étude de centralité, étude patrimoniale...) qui ont permis de définir le cadre de ces opérations.

Aujourd'hui, en lien avec différents enjeux (mutations foncières, pressions urbaines, projet en cours, offre de logements, services, équipements, déplacements, adaptation au changement climatique...) de nombreuses interrogations se posent sur l'évolution de la ville de Millery.

Aussi, la commune souhaite engager une vision à double échelle :

- Construire, de manière partenariale, une vision pour la commune et son territoire à horizon 2035-2040, et son ambition pour répondre aux besoins d'accueil de la population tant en logements, en commerces, services et équipements qu'en emplois...
- Elaborer un plan guide et un plan d'action concret en matière de développement urbain sur un secteur stratégique de la commune, pour décliner cette ambition.

Article 4 : plan de financement

Mission identifiée au sein du Programme Partenarial 2023		
Plan guide de Millery – Plan d’actions du secteur « Sentier/Maladière »		
Subventions	Coûts	Participations (%)
Ville de Millery	21 750 €	60 %
CCVG	7 500 €	20 %
EPORA (*)	7 500 €	20 %
Total Missions 2023 :	36 750 €* (équivalent à 49j d'étude)	100 %

(*) Pour EPORA : financement dans le cadre de la convention annuelle 2023 de partenariat EPORA/Urbalyon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide :

- **D’APPROUVER** les termes Convention de partenariat 2023 entre la Ville de Millery, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et l’Agence d’Urbanisme de l’Aire Métropolitaine Lyonnaise
- **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer la présente convention et donner toutes les suites utiles au dossier,
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget (C/ 2031)

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance
GILLE Martial

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Gille Martial mentioned in the text above.